

RÈGLES ET CONDITIONS DU CONCOURS

MOBILIER VERT ET ACTIF - 2024

Votre inscription au concours fait gage de votre compréhension des règlements du concours et de votre engagement.

1. COMMENT PARTICIPER

Le Concours prend place à Montréal, plus précisément, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont – La Petite-Patrie et de Verdun entre le 12 juillet et le 30 août 2024.

Avant le 30 août 2024, 23h59, le formulaire de participation doit être complété en ligne. Les ruelles gagnantes de chaque arrondissement seront annoncées durant la première semaine de septembre 2024.

La remise des prix aux ruelles gagnantes sera effectuée vers le 13 septembre par le REQ et Bois Public. La livraison est gratuite. Les arrondissements participants ont autorisé la tenue du Concours dans leurs ruelles. Une fois les lots de mobiliers gagnés, le REQ communiquera les coordonnées des ruelles gagnantes à l'Arrondissement afin que celui-ci soit informé de la présence des modules dans la ruelle.

Si les recommandations de la Santé publique le permettent, un événement festif de dévoilement sera organisé dans les ruelles gagnantes. L'organisation de cet événement sera appuyée par l'éco-quartier concerné, le REQ ainsi que le comité de ruelle. Au cours de cet événement aura lieu une dégustation de produits locaux, un atelier animé par Bois Public ainsi qu'un atelier animé par l'éco-quartier local.

2. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours, la personne participante doit :

- être résidente-riveraine d'une ruelle verte située dans l'un des arrondissements admissibles : Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie, Verd
- être résidente-riveraine d'une ruelle verte dont au moins un enfant réside dans une résidence-riveraine ;
- être résidente-riveraine d'une ruelle verte dont la largeur est **supérieure à 3,5 mètres** afin de ne pas entraver la circulation et ne pas endommager le mobilier ; avoir l'approbation de son comité de ruelle pour l'installation d'un lot de mobiliers durables et ludiques; • être âgée de
- 18 ans et plus au moment de l'inscription ;
- remplir et soumettre le formulaire d'inscription dans les délais ;
- être la seule personne participante de sa ruelle verte.

Sont exclu•es du concours les employé•es du REQ, de Bois Public et du Fonds de solidarité FTQ, de même que les personnes qui logent au même domicile. Sont également exclu•es les employé•es et les agent•es de tout

commanditaire, s'il y a lieu, de même que les personnes qui logent au même domicile. Sont aussi exclu•es les résident•es-riverain•es des ruelles vertes **gagnantes d'éditions antérieures** du concours.

3. PRIX

Chaque lot gagnant comprend deux éléments :

- un jeu d'escalade pouvant servir de maisonnette
 - Longueur : 81½ pouces (2.07 m) x profondeur : 37½ po. (0.95 m) x hauteur : 43 7/8 po. (1.115 m)
- un kiosque de limonade/théâtre de marionnettes
 - Longueur : 31½ pouces (0.9525 m) x profondeur 17¾ po. (0.45 m) x hauteur 50 po. (1.27 m).

Les prix sont non échangeables, non remboursables et non transférables. Les prix doivent être acceptés par les participant•es gagnant•es tels que décernés.

Le REQ n'offre aucune garantie sur le prix, et n'est pas responsable de l'insatisfaction ou du dysfonctionnement avec les prix et des autres frais et suppléments qui pourraient être applicables, le cas échéant. Le REQ se réserve le droit de remplacer le prix par un autre d'une valeur inférieure, égale ou supérieure, dans le cas où le prix ne serait plus offert, quelle qu'en soit la raison.

Le REQ ne sera pas responsable de la perte ou des dommages du prix (vandalisme, graffiti, etc.), des dommages causés par les modules et des blessures subies lors de l'utilisation des modules.

4. TIRAGE

Les tirages au sort seront effectués par un•e représentant•e du REQ parmi toutes les inscriptions valables d'un même arrondissement qui auront été reçues avant la date de clôture du concours.

Date des tirages : le 3 septembre 2024.

Les participant•es sélectionné•es seront contacté•es par téléphone ou par courriel par un•e représentant•e du REQ dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Seul•es les participant•es gagnant•es seront contacté•es.

Pour être déclarée gagnante et recevoir le prix, la personne participante sélectionnée doit remplir les conditions d'admissibilité. À défaut de se conformer aux règlements et conditions du concours, la personne sélectionnée sera disqualifiée et une autre personne participant au concours sera sélectionnée jusqu'à l'attribution des Prix.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

En participant au Concours par la soumission du formulaire de participation, vous :

- Reconnaissez que vous comprenez que vos renseignements personnels (y compris le nom, l'adresse courriel et, si vous êtes sélectionné•e comme gagnant•e du Concours, votre adresse postale, photographie, voix, images et/ou déclarations) sont recueillis par le commanditaire à des fins d'exploitation, d'administration et de promotion du Concours ;
- Consentez à la divulgation de vos renseignements personnels et à l'accès à ceux-ci à toutes fins liées à votre participation au Concours, à son administration et à sa promotion.

Il est entendu que vous reconnaissez, comprenez et acceptez que :

- Vos renseignements personnels peuvent être divulgués aux employé•es, représentant•es et mandataires autorisés du REQ (y compris les entrepreneur•es indépendant•es et les fournisseur•es de services) aux fins énoncées dans le présent article ;
- Si vous êtes déclaré•e gagnant•e du Concours, vos renseignements personnels peuvent être divulgués publiquement, y compris, mais sans s'y limiter, sur le site Web du REQ et par d'autres médias accessibles au grand public.

Nous conserverons vos renseignements personnels aussi longtemps qu'ils nous seront nécessaires ou conformément aux exigences des lois, des règlements et des ordonnances gouvernementales ou judiciaires.

Toutes les questions concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, ainsi que les demandes d'accès ou de correction des renseignements personnels, peuvent être envoyées par écrit et sous réserve d'une preuve d'identification à l'adresse suivante : 75, Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, local 219, Montréal, H4C 3A1. Vos renseignements personnels ne seront pas fournis à des tiers, sauf dans les conditions prévues aux présentes.

6. Autres conditions

En participant au Concours, vous acceptez de libérer le REQ, ses administrateur•trices, dirigeant•es, employé•es, mandataires, représentant•es, fournisseur•es de services, ainsi que le Fonds de solidarité FTQ, ses administrateur•trices, dirigeant•es, employé•es, mandataires et représentant•es (les parties exonérées) de toute responsabilité découlant de sa participation au Concours ou de son acceptation, son utilisation, sa mauvaise utilisation ou l'attribution du prix et de toute réclamation fondée sur le droit à la vie privée et vous vous engagez à indemniser les parties exonérées pour toute perte ou dommage qu'elles pourraient subir en raison d'un acte ou d'une omission de votre part dans le cadre du Concours.

Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables.



Regroupement des éco-quartiers

75 Square Sir-Georges-Étienne-Cartier (local 219)

Montréal, QC, H4C 3A1

info@eco-quartiers.org

514-507-5401